

## LETTRE D'ENTENTE (1.8)

entre

d'une part

**Le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic**

et

d'autre part

**Le Syndicat du personnel de soutien du Collège Ahuntsic**

### OBJET : CERTIFICATION

#### Considérant

- La clause 5-2.05 de la convention collective 2015-2020;
- La volonté des parties de vouloir maintenir une certification dans le cadre de cette clause;
- Les discussions qu'il y a eu en comité technique relativement :
  - aux modalités d'application de la certification;
  - aux niveaux pour le français et les logiciels Word et Excel;
  - aux connaissances essentielles et importantes pour chacun des niveaux;
  - aux conditions de réussite;
  - aux qualifications particulières requises pour chacun des postes pour le français, et les logiciels WORD et EXCEL.
- L'accord du comité technique sur les qualifications particulières requises pour chacun des postes.

#### Les parties conviennent :

- De maintenir la mise en application de la certification qui a débuté le 8 août 2011;
- À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, les candidats devront avoir les niveaux de certification requis pour le poste convoité dans les cinq jours ouvrables de la fin de l'affichage afin d'y accéder;

En foi de quoi, les parties ont signé ce 22 jour du mois de juin 2016.

POUR LE COLLÈGE



Nathalie Vallée  
Directrice générale

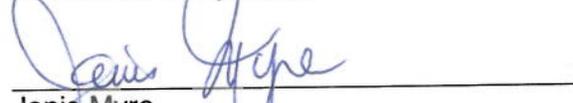


Claude Courchesne  
Directeur des ressources humaines

POUR LE SYNDICAT



Sophie Labelle  
Présidente du syndicat



Janis Myre  
Vice-présidente du syndicat